Initiatives ministérielles

provinciaux demeurent les mieux placés pour agir puisqu'ils connaissent mieux que quiconque leur propre contexte économique et tous les facteurs qui le composent, c'est-à-dire ressources, structures industrielles, marché intérieur, climat social, etc.

Plus spécifiquement, à propos des ressources naturelles, il argumentait à l'effet que le Québec considère que les provinces ont un droit exclusif de propriété sur leurs ressources naturelles. Puis il ajoutait: «En ce qui concerne les minerais et autres ressources situées à l'extérieur du territoire immédiat des provinces, dans les zones économiques de 200 milles, le Québec préconise une juridiction concurrente avec prépondérance législative provinciale.»

Dans une autre de ses déclarations, il signalait que les ressources minérales et leur gestion étant de juridiction provinciale, il appartient aux provinces de rechercher les meilleurs moyens pouvant assurer la viabilité et la croissance de leur industrie minière.

Même à l'époque du beau risque du fédéralisme, qu'on ne retrouvera pas de sitôt, M. Lévesque demandait que le Québec propose que chaque province puisse légiférer exclusivement sur ses richesses naturelles, y compris sur la réglementation du commerce interprovincial, les lois des provinces à ce sujet primant celles du Parlement fédéral. Si bien que ce dernier ne peut invoquer ces pouvoirs généraux pour aller à l'encontre d'une loi provinciale.

On le voit bien, le projet de loi qui est devant nous ne respecte pas la volonté des nombreux premiers ministres qui ont représenté le Québec au cours des dernières décennies. C'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement proposé par mon collègue de Matapédia—Matane, car c'est là le seul moyen de s'assurer que ce gouvernement respecte la volonté des provinces, et en particulier du Québec, tel qu'il est supposé le faire selon les dispositions prévues à ce sujet dans la constitution canadienne.

Le gouvernement du Québec s'est de tout temps opposé au pouvoir fédéral de dépenser, c'est-à-dire à la capacité du gouvernement fédéral d'utiliser les taxes et les impôts des contribuables québécois. On n'a pas de cadeau du Canada. Ce qui nous vient du Canada sort d'abord de nos poches. Cette capacité-là de dépenser c'est ce que nous dénonçons dans ce projet, cette capacité de prendre notre argent et de diriger notre économie dans des domaines qui sont strictement provinciaux selon toutes les lois canadiennes et selon la constitution canadienne.

[Traduction]

Encore une fois, le gouvernement fédéral pousse à l'extrême sa volonté de tout centraliser à Ottawa.

[Français]

C'est ce que M. Bourassa appelait le fédéralisme dominateur.

[Traduction]

Dans sa volonté de tout centraliser à Ottawa, le gouvernement s'attaque à l'exploitation, à la concentration et à la gestion des ressources naturelles, un secteur de compétence exclusivement provinciale. Nous ne pouvons pas appuyer une démarche fédérale à laquelle le Québec, en particulier, ne peut pas souscrire entièrement.

L'ingérence fédérale dans le secteur des ressources naturelles nous semble absolument illégitime si les provinces s'opposent au projet. Le Québec—et ce n'est pas la première fois qu'on le dit—s'est évidemment toujours opposé à la création d'un ministère des Forêts, par exemple, considérant à juste titre que ce serait là une intrusion dans un de ses domaines de compétence exclusive.

En outre, le Québec n'est pas un signataire de la stratégie forestière nationale et aucun ministre du Québec n'a participé aux travaux du Conseil canadien des ministres des forêts depuis l'échec de Meech. C'est le Québec qui doit exercer pleinement sa compétence afin de mettre au point sa propre politique et ses propres programmes et priorités dans le domaine des ressources naturelles.

• (1655)

[Français]

J'aimerais, afin de convaincre cette Chambre de l'enjeu qui se présente à nous, terminer mon intervention en rappelant une déclaration de l'ex-premier ministre du Québec, M. Adélard Godbout—cela remonte quand même assez loin, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se bat pour les raisons pour lesquelles on se bat—qui, dans une espèce de présage d'avenir ou de prophétie, exprimait l'avis suivant, à son époque: «Le respect rigoureux des droits des provinces est essentiel à l'unité canadienne et au progrès du Canada. Tout empiètement sur les droits des provinces aurait nécessairement pour effet d'affaiblir la Confédération». Il s'agit là manifestement d'une réalité que ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont toujours refusé de comprendre.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je n'ai qu'une simple question à poser. Lorsque le Plan de gestion des forêts sur les terres indiennes sera échu en 1995, et lorsque l'Entente Canada—Québec sur le développement des ressources forestières sera échu en 1996, et lorsque le Plan de l'Est sera échu en 1996 également, est—ce que mon honorable collègue d'Anjou—Rivière—des—Prairies recommandera à son parti à la Chambre et à leurs collègues à Québec de ne pas négocier avec le fédéral et de refuser toutes sommes d'argent qui pourraient leur être transférées?

M. Pomerleau: Monsieur le Président, la question est à point, j'espère que la réponse le sera aussi. Tant et aussi longtemps que nous ferons partie du Canada, tant et aussi longtemps que nous paierons nos impôts et que nous fournirons 25 p. 100 des revenus au Canada, nous exigerons, dans tous les domaines, 25 p. 100 des retombées pour le Québec.

[Traduction]

À l'heure actuelle, les Canadiens souscrivent pour la plupart à deux hypothèses concernant le Québec et cela, on peut le constater ici tous les jours. La plupart des Canadiens croient que nous, Québécois, sommes une bande de trouble-fêtes impossibles à satisfaire.

Une voix: Oh, oh!

M. Pomerleau: Eh bien, comme vous pouvez le constater, c'est tout à fait vrai.

On suppose aussi que le Québec reçoit beaucoup plus d'argent du Canada qu'il n'y contribue. Des deux hypothèses, c'est la plus largement adoptée. Si elle est vraie, où est le problème? Qu'on